

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Le 25 mai 2021

[REDACTED]

N/Réf. : ACC-4052

Objet : Réponse à votre demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »)

[REDACTED]

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel le 22 avril 2021, laquelle se lit comme suit :

« En vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

- Le nombre de plaintes reçues par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2020.
- Le motif de chacune de ces plaintes
- Le contenu de chacune de ces plaintes, sans les renseignements personnels des personnes concernées.
- Les dates d'envoi des plaintes et les dates auxquelles la CDPDJ a accusé leur réception
- Le dénouement à la suite des plaintes, soit : pour quelles plaintes la CDPDJ est intervenue et de quelle façon »

Après analyse et vérifications, nous vous informons que les plaintes de la Commission sont confidentielles car elles contiennent en substance des renseignements personnels confidentiels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées (art. 14, 53, 54, 59 et 88 de la *Loi sur l'accès*). Vous trouverez un tableau contenant les informations demandées.

[REDACTED]

ACC-4052

---

En terminant, nous joignons copie des articles mentionnés ci-dessus ainsi que l'avis de recours en révision prévu à la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

JFT/np

p. j.

**Nombre de dossiers de la région administrative Abitibi-Témiscamingue par année civile  
du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020**

<b>Année</b>	<b>Nombre de dossiers</b>
<b>2018</b>	<b>9</b>
<b>2019</b>	<b>6</b>
<b>2020</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>21</b>

**Détails des dossiers de la région administrative Abitibi-Témiscamingue par année civile du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020**

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
<b>C0977_17</b>	La plaignante [redacted] allègue avoir été victime de discrimination et de harcèlement par son employeur, [redacted] qui aurait tenu des remarques homophobes à son endroit. Elle réclame une compensation monétaire.	PRE-291.CM	Cesser d'agir, ne communique plus	Abitibi-Témiscamingue	01-sept-17	01-sept-17	26-févr-18	Évaluation	Droit à l'égalité / Travail / climat de travail	Travail	Orientation sexuelle	Secteur commercial
<b>C0511_14</b>	Un membre de la famille d'une dame âgée et vulnérable allègue que sa mère est victime d'exploitation financière par une de ses filles.	PRE-291.D	Cesser d'agir - Fermeture par le Président, Désistement	Abitibi-Témiscamingue	04-juin-14	07-août-14	02-mars-18	Contentieux - mesures	Droits économiques et sociaux / autre	Autre	Exploitation personnes âgées	Particulier
<b>C0172_15</b>	La plaignante est travailleuse autonome [redacted]. Elle allègue être victime de harcèlement sexiste de la part [redacted] de l'entreprise qui la traitent différemment parce qu'elle est une femme. Elle demande la cessation de l'acte reproché.	CP-734.10	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	23-avr-15	25-mai-15	13-avr-18	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / climat de travail	Travail	Sexe	Transport, communication et gaz

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
<b>C2532_14</b>	<p>Le plaignant, allègue être victime de discrimination par la mise en cause qui n'aurait pas appliqué le programme d'accès à l'égalité, dans le cadre d'un processus d'embauche</p> <p>Une compensation monétaire et l'obtention du poste sont demandées.</p>	CP-735.13	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	02-mars-15	14-mars-15	03-mai-18	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / application d'un PAE / discrimination à rebours	Travail	Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	Organisme gouvernemental et public

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
C2296_12	<p>La plaignante est une personne non-voyante. Elle se déplace avec une canne. Elle a également un diagnostic de paralysie cérébrale du côté gauche.</p> <p>Elle allègue être victime de discrimination fondée sur le handicap puisque la ville mise en cause ne lui offre pas le transport adapté.</p> <p>En déposant plainte, elle veut obtenir l'accès au transport adapté et une compensation monétaire.</p>	PRE-298.R	Règlement - Fermeture par le Président	Abitibi-Témiscamingue	18-déc-12	18-déc-12	27-août-18	Contentieux - tribunal	Droit à l'égalité / Refus d'accès - lieux publics et moyens de transport / moyens de transport	Accès / Transports, lieux publics	Handicap	Organisme gouvernemental et public

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
<b>C1988_15</b>	Les plaignants, allèguent qu'ils se sont vu refuser l'accès à des services dans un établissement  en raison de la présence du chien d'assistance de leur fils, un enfant autiste.  Ils réclament une compensation monétaire.	CP-741.13	Art.84 Discretion de la Commission de ne pas représenter le plaignant devant le tribunal	Abitibi-Témiscamingue	07-janv-16	25-janv-16	20-sept-18	Enquête	Droit à l'égalité / Acte juridique - biens et services ordinairement offerts au public / services de santé	Actes juridiques / Biens ou services	Handicap	Service
<b>C2053_14</b>	Le plaignant [REDACTED] allègue avoir été victime de harcèlement discriminatoire au travail suivi d'un congédiement fondé sur son origine ethnique.  Il réclame une compensation monétaire.	CP-743.1	Inutilité de poursuivre la recherche de la preuve - Pas de lien entre le motif et les faits allégués	Abitibi-Témiscamingue	18-déc-14	18-déc-14	25-oct-18	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / congédiement	Travail	Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	Agriculture, forêt et mine
<b>C0034_14</b>	Le plaignant allègue avoir été victime d'un congédiement discriminatoire fondé sur ses antécédents judiciaires, lesquels n'auraient aucun lien avec le poste qu'il occupait  Il réclame l'obtention du poste ainsi qu'une compensation monétaire.	CP-743.16	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	24-avr-14	13-mai-14	25-oct-18	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / congédiement	Travail	Antécédents judiciaires	Transport, communication et gaz

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
<b>C1741_14</b>	La plaignante allègue s'être vu refuser un emploi permanent [redacted] parce qu'elle était enceinte de [redacted] au moment de l'entrevue d'embauche.  Une compensation monétaire et l'obtention du poste sont demandées.	PRE-302.R	Règlement - Fermeture par le Président	Abitibi-Témiscamingue	10-nov-14	18-nov-14	28-nov-18	Contentieux - mesures	Droit à l'égalité / Travail / embauche	Travail	Grossesse	Organisme gouvernemental et public
<b>C0177_17</b>	Le plaignant allègue qu'après s'être absenté du travail, son employeur a refusé de lui offrir l'accommodement prescrit par son médecin pour son retour au travail et l'a congédié. Il réclame une compensation monétaire.	PRE-304.R	Cesser d'agir, règlement - Président	Abitibi-Témiscamingue	01-mai-17	23-mai-17	07-mars-19	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / congédiement	Travail	Handicap	Agriculture, forêt et mine
<b>C0217_18</b>	La plaignante allègue être victime d'un congédiement fondé sur le handicap.  Une compensation monétaire est demandée.	CP-751.4	Cesser d'agir, art.6 - A exercé, pour les mêmes faits, un autre recours que ceux prévus aux art. 49 et 80	Abitibi-Témiscamingue	26-avr-18	16-mai-18	02-mai-19	Évaluation	Droit à l'égalité / Travail / congédiement	Travail	Handicap	Agriculture, forêt et mine



No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
C2189_16	<p>Le plaignant allègue avoir été victime de discrimination fondée sur l'état civil. aurait refusé de le réembaucher à un poste saisonnier</p> <p>en raison d'une nouvelle politique d'embauche du personnel saisonnier,</p> <p>Il réclame une compensation monétaire et la cessation de l'acte reproché.</p>	CP-754.1	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	24-janv-17	16-févr-17	04-juil-19	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / embauche	Travail	État civil	Organisme gouvernemental et public
C2234_18	<p>Le plaignant allègue avoir été retiré de ses fonctions en raison d'accusation judiciaire qui d'après le plaignant ne serait pas en lien avec ses fonctions et de plus, n'a pas encore été déclaré coupable.</p> <p>Il réclame des excuses, compensation monétaire et réintégration à son poste.</p>	PRE-313.DV	Cesser d'agir, demande verbale	Abitibi-Témiscamingue	24-janv-19	13-févr-19	24-oct-19	Évaluation	Droit à l'égalité / Travail / suspension	Travail	Antécédents judiciaires	Service

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
<b>C2497_16</b>	La plaignante, de sexe féminin, allègue être victime de discrimination à l'embauche à cause de son sexe.  Elle réclame une compensation monétaire.	CP-761.29	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	02-mars-17	20-mars-17	19-déc-19	Enquête	Droit à l'égalité / Travail / embauche	Travail	Sexe	Organisme gouvernemental et public
<b>C1695_17</b>	Le plaignant, [REDACTED] allègue avoir été victime de propos racistes.	CP-761.34	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	15-déc-17	22-janv-18	19-déc-19	Enquête	Droit à l'égalité / Refus d'accès - lieux publics et moyens de transport / établissements commerciaux	Accès / Transports, lieux publics	Race-Couleur-Origine ethnique ou nationale	Secteur commercial
<b>C2061_16</b>	Le plaignant, [REDACTED] allègue avoir été victime de discrimination lorsque son employeur l'a congédié en invoquant un problème de communication, notamment en raison de sa connaissance limitée de la langue française, alors qu'il a été en mesure d'accomplir adéquatement ses tâches.  [REDACTED] malgré cette difficulté linguistique. Il réclame une réintégration et une compensation monétaire.	PRE-315.R	Règlement - Fermeture par le Président	Abitibi-Témiscamingue	29-déc-16	23-janv-17	03-févr-20	Contentieux - mesures	Droit à l'égalité / Travail / congédiement	Travail	Langue	Secteur commercial

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
C1945_15	<p>Le plaignant</p> <p>allègue être en situation d'échec dans son programme d'études parce qu'il n'a pas été accommodé.</p> <p>Il voudrait réintégrer son programme d'études, être accommodé et une compensation monétaire.</p>	CP-763.17	Preuve recueillie insuffisante pour soumettre le litige au tribunal	Abitibi-Témiscamingue	22-déc-15	21-janv-16	06-févr-20	Enquête	Droit à l'égalité / Acte juridique - biens et services ordinairement offerts au public / inscription à des cours, conférences, symposiums	Actes juridiques / Biens ou services	Handicap	Service
C1782_18	<p>Le plaignant,</p> <p>allègue être victime d'un refus d'embauche fondé sur son handicap</p> <p>Il demande une compensation monétaire pour le préjudice subi et la cessation de l'acte reproché.</p>	PRE-315.R	Cesser d'agir, règlement - Président	Abitibi-Témiscamingue	13-nov-18	30-nov-18	17-févr-20	Médiation	Droit à l'égalité / Travail / embauche	Travail	Handicap	Service

No de dossier	Plainte	No résolution	Décision	Région administrative	Date de la demande	Date de la Plainte	Date de fermeture	Étape de fermeture	Droit	Secteur	Groupe Motif	Groupe Secteur Mis en Cause
C0081_19	La plaignante, ayant un diagnostic [redacted] allègue que l'école [redacted] mise en cause refuse de l'accueillir tel que requis par son médecin traitant.  Elle réclame des excuses et une compensation monétaire pour les frais encourus.	PRE-318.R	Cesser d'agir, règlement - Président	Abitibi-Témiscamingue	27-mars-19	27-mars-19	12-mars-20	Médiation	Droit à l'égalité / Acte juridique - biens et services ordinairement offerts au public / inscription à des cours, conférences, symposiums	Actes juridiques / Biens ou services	Handicap	Service
C1658_18	Le plaignant [redacted] allègue avoir été victime d'un congédiement  Une compensation monétaire et des excuses sont demandées.	CP-765.5	Art.84 Discretion de la Commission de ne pas représenter le plaignant devant le tribunal	Abitibi-Témiscamingue	29-oct-18	09-nov-18	26-mars-20	Évaluation	Droit à l'égalité / Travail / congédiement	Travail	Identité ou expression du genre	Secteur commercial
C1295_19	Le plaignant allègue que son employeur a refusé de l'accueillir en raison de ses limitations fonctionnelles et l'a par la suite congédiée.  Il réclame une compensation monétaire et des excuses pour le préjudice subi.	PRE-322.DV	Cesser d'agir, demande verbale	Abitibi-Témiscamingue	19-sept-19	04-nov-19	27-juil-20	Évaluation	Droit à l'égalité / Travail / conditions de travail juste et raisonnable	Travail	Handicap	Service
<b>Total :</b>										<b>21</b>		